

**PROCES-VERBAL REDUIT
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2014**

REPUBLIQUE FRANCAISE – DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT DE PONTOISE - VILLE D'OSNY

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du mercredi 15 mai 2014.

Le quinze mai deux mille quatorze à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal d'Osny, convoqué légalement le neuf mai deux mille quatorze s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LEVESQUE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. Jean-Michel LEVESQUE, Mme Murielle DUFLOS, M. Jean-Yves CAILLAUD, Mme Nicole SIEPI, Mme Sylvie GUIGON, M. Jean-Claude PINQUET, M. Abdelmalek BENSEDDIK, M. Maurice CZARNECKI, M. Maurice DESCAMPS, M. Claude MATHON, Mme Maryse GINGUENÉ, M. Daniel HEQUET, Mme Anne-Marie BESNOUIN, M. Chaouki BOUBERKA, Mme Caroline OLIVIER, Mme Christine ROBERT, M. Jean-Marc CHAILLIOU, Mme Laurence TEREKENKO, Mme Sybil AUBIN, M. Sylvain LANDEMAINE, Mme Jennifer BALLAND, Mme Virginie BUSSON, M. Franck GAILLOT, Mme Jeanine VATIN, M. Lionel ROUX, M. Laurent ACHITE-HENNI, Mme Céline LAURENT, Mme Anne-Claire DEFOSSEZ, M. Pascal-Eric LALMY, Conseillers Municipaux.

ONT DONNÉ POUVOIR :

M. David AIME	à	M. Jean-Claude PINQUET
Mme Wilmitte GERVAIS	à	Mme Nicole SIEPI
Mme Christelle BENDADDA	à	M. Jean-Yves CAILLAUD
M. Dominique COUVREUR	à	Mme Anne-Claire DEFOSSEZ

SECRETAIRE DE SÉANCE :

M. Jean-Claude PINQUET

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 33.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

COMMISSION RESSOURCES INTERNES :

2014.24 FINANCES DECISION MODIFICATIVE N°1

Adopte A LA MAJORITE, 3 abstentions du groupe de l'opposition « Rassembler pour faire gagner Osny », la décision modificative n°1 telle que figurant dans le tableau ci-dessous :

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
IMPI/321/2313/11/114	202 153,85	Modification budgétaire paiement avance forfaitaire marché travaux médiathèque	IMPI/321/238/11/114	202 153,85	Modification budgétaire paiement avance forfaitaire marché travaux médiathèque
SPOI/412/2188	-17 000,00	Modification budgétaire toiture bungalow G.MICHEL			
SPOI/412/2313	17 000,00	Modification budgétaire toiture bungalow G.MICHEL			
MMXI/020/2183	-40 000,00	Modification budgétaire caméras vidéo surveillance			
MMXI/020/2313	40 000,00	Modification budgétaire caméras vidéo surveillance			
MMXI/020/2313	3 340,80	Modification budgétaire assistance à maîtrise d'ouvrage vidéoprotection			
VOII/822/2148	3 341,00	Modification budgétaire travaux de fermeture parking de la paroisse			
VOII/822/2315/PROV	-3 341,00	Modification budgétaire travaux de fermeture parking de la paroisse			
BATI/33/2313	112 013,90	Travaux forum suite dégât des eaux du 26/12/2013			
VERI/823/2188	2 000,00	Achat de 2 souffleurs service espace vert			
CLTI/33/2184	5 214,00	Achat tables et chaises suite au dégât des eaux au forum			
CLTI/33/2188	2 823,46	Achat lave-linge suite au dégât des eaux du forum			
MMX/020/2051	38 844,00	complément budgétaire pour la dématérialisation des pièces comptables, télétransmission des actes légaux et signature électronique			
			COM/01/021	164 236,16	Virement de la section de fonctionnement
	366 390,01		TOTAL	366 390,01	

FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
MMX/020/6042/214	-3 340,80	Modification budgétaire - Assistance à maîtrise d'ouvrage vidéoprotection	COM/01/7411/113	-131 565,00	Ajustement dotation DGF suivant notification
CLT/321/6042	-676,00	Intervention artiste lors de la manifestation "nuit des musées"	COM/01/73111/113	111 415,00	Ajustement contributions directes
GRH/321/64131	676,00	Intervention artiste lors de la manifestation "nuit des musées" vacation	OM/812/7331	263 541,00	Ajustement ordures ménagères
SPO/414/60632	3 382,00	complément budgétaire - Remplacement électrodes sur les défibrillateurs de la ville	COM/01/74834/113	-8 372,00	Ajustement allocations compensatrices taxes foncières
CLT/30/6042	343,38	Nettoyage costumes suite au dégât des eaux du 26/12/2013 du Forum	COM/01/74835/113	-4 986,00	Ajustement allocations compensatrices taxe d'habitation
COM/020/6718	3 819,98	Remboursement partiel indemnité assurance à l'association MempoKap (tissus, costumes et planches de bois, cf. délibération du 28 avril)	COM/020/7788/214	123 891,48	Remboursement assurance dégât des eaux du 26/12/2013 au Forum
SAR/020/658/214	75,00	modification budgétaire - Adhésion CIG			
SAR/020/6231/214	-75,00	modification budgétaire - Adhésion CIG			
CLT/311/6068/311	1 481,49	Achat costumes pour l'école de danse suite au dégât des eaux au forum	COM/01/775	2 000,00	Reprise d'une tondeuse autoportée service espace vert
AFI/020/6712	1 700,00	Complément budgétaire - Contentieux			
COM/01/023	164 236,16	Virement à la section d'investissement			
COM/01/022	184 302,27	Dépenses imprévues - crédit disponible			
	355 924,48		TOTAL	355 924,48	

2014.25 FINANCES**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)**

Décide A L'UNANIMITE, d'approuver la demande de subvention au taux maximum pour les opérations présentées dans le plan de financement ci-dessous :

DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2014**Plan de Financement Prévisionnel**

Catégories d'Opérations	Site	Nature des Travaux	Montant Prévisionnel H.T.	Subvention maximale escomptée au titre de la DETR 40%	Part Communale H.T.
I) TRAVAUX BÂTIMENTS COMMUNAUX	Hôtel de ville	Remplacement des menuiseries extérieures, façades ouest et nord	197 434,31	78 973,72	118 460,59
II) ACCESSIBILITE AUX BATIMENTS COMMUNAUX	Dojo	Mise en conformité des douches et mains courantes	33 167,49	13 267,00	19 900,49
	Groupe scolaire Paul Roth	Mise en conformité des sanitaires et mains courantes	20 729,68	8 291,87	12 437,81
	Groupe scolaire Charcot	Mise en conformité des sanitaires et mains courantes	19 071,31	7 628,52	11 442,79
TOTAL			270 402,79 €	108 161,11 €	162 241,68 €

2014.26 FINANCES**INDEMNISATION PAR L'ASSURANCE DU DEGAT DES EAUX DU 26/12/2013 AU FORUM DES ARTS ET LOISIRS – REVERSEMENT A L'ASSOCIATION MEMPOKAP**

Décide A L'UNANIMITE, d'approuver le reversement à l'association MEMPOKAP d'une indemnité d'assurance concernant le matériel remis dans un local du Forum et endommagé par le dégât des eaux du 26 décembre 2013 pour un montant de 3 819,98 € selon l'état suivant :

Etat des factures de l'association MEMPOKAP prises en charge par l'assurance

	factures	taux vétusté	Vétusté	Indemnité immédiate	Indemnité différée	Indemnité totale
	TTC					
Tissu						
Mondial tissu	2536,03			2536,03		2536,03 (*)
Costumes						
Bon Prix	100,46					
Amazon	40					
Aptafêtes	32,61					
Kiabi	136,77					
Aptafêtes	92,62					
Aptafêtes	35,02					
Rue de la fête	350,7					
Character	29,68					
Aptafêtes	227,18					
Le déguisement	35,58					
Total	1080,62	25%	270,16	810,47		810,47
Planches de bois						
Deolbois	284,99					
Deolbois	188,49					
Total	473,48	20%	94,70	378,78	94,7	473,48
Total général	4090,13		364,86	3725,28	94,7	3819,98

(*) complément de 1000 € (cf. mail du 4 avril de M. Thomas Grueau, Expert de l'assurance)

**2014.27 FINANCES
SUBVENTIONS 2014 A VERSER AUX ASSOCIATIONS**

Décide A LA MAJORITE, 7 abstentions dont 4 du groupe de l'opposition « Osny pour vous avec vous » et 3 du groupe de l'opposition « Rassembler pour faire gagner Osny », de verser les subventions aux associations suivant le tableau ci-dessous pour un montant total de 163.346 € :

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2014

Imputation		Libellé	Montant 2013	Acompte 2014	Solde 2014	Montant 2014
020	6574	PERSONNEL				
		Amicale des agents communaux	23 000	11 500	11 500	23 000
		D.G. 95	100		100	100
		Total compte 020 6574	23 100	11 500	11 600	23 100
20	6574	SCOLAIRE				
		École et vie locale	200		200	200
		Ass.sport.cult.St Exupéry	700		700	700
		Ass.socio.cult.Lameth	500		500	500
		Ass sport.et sociocult. Immarmont Evasion	1 000		1 000	1 000
		Ass P.Roth Primaire	600		600	600
		Foyer Socio Éducatif Collège La Bruyère	350		Pas de demande	
		Ass. Sportive La Bruyère	550		550	550
		Ass. sportive et culturelle maternelle charcot	600		600	600
		Ass.sport.cult.Oseraie	600		600	600
		Association Sportive P.E.Victor	500		500	500
		Foyer Socio Éducatif Nicolas Flamel	0		400	400
		Ligue contre le cancer (subv.excep.)+projet GS St Ex	450		450	450
		Ass. Sport et culturelle élém. Rav	500		500	500
		Ass. École et famille	300		0	0
		Total compte 20 6574	6 850	0	6 600	6 600
30	6574	CULTUREL				
		Arlequin du pavé	100		150	150
		Asso généalogique et historique de Ménucourt et Osny	80		80	80
		Codevota F.N.C.T.A.	1000		1 000	1000
		Genepi	50		0	0
		Gospel St Pierre d'Osny	800		800	800
		Histoire du patrimoine du Vexin			100	100
		Jazz au fil de l'oïse	2 500		2 500	2 500
		Les amis de Grouchy	600		700	700
		Les amis du musée des sapeur pompier	500		500	500
		Lire-vivre	0		0	0
		Manécanterie des Petits Chanteurs	400		400	400
		Osny images	600		600	600
		Osny-Philatélie	120		120	120
		Point d'orgue	350		350	350
		St historique et archéologique de Pontoise	100		100	100
		Vidéosny	800		800	800
		Total compte 30 6574	8 000	0	8 200	8 200
024	6574	FETES ET CEREMONIES				
		A.M.O.	18 500	6 157	12 843	19 000
		Ass.parois. St Pierre d'Osny	300		300	300
		Club du chevron	260		260	260
		DIRAP	76		76	76
		Fils d'argent	1 200		1 200	1 200
		Lys d'or	1 300		1 300	1 300
		Les P'tits Bouchons d'Osny	50		100	100
		Mempôkap	300		400	400

		Osny Ouest	800		800	800
		Rando découverte amitié	250		250	250
		Salser'osny	400		400	400
		Sauvegarde du commerce de proximité	600		0	0
		Scouts de France	500		500	500
		Tarot Osny club	60		60	60
		Tiags en folies	450		450	450
		Union nationale des combattants	800		850	850
		Total compte 024 6574	26 446	6 157	19 789	25 946
112	6574	POLICE MUNICIPALE				
		Association féline de Pontoise	800		800	800
		Total compte 112 6574	800	0	800	800
40	6574	SPORT				
		Athlétisme (E.A.C.P.A.)	4 500	1 500	3 000	4 500
		Basket ball (E.C.O.P. B.B.) dont except.	20 000	16 667	13 333	30 000
		Bicross (OSNY BICROSS CLUB)	3 400	1 133	2 267	3 400
		Boules Lyonnaises	800		800	800
		Boxe Thaïlandaise	500		500	500
		Entente cycliste Osny-Pontoise	1 100	367	733	1 100
		Osny football club	32 350	10 783	21 567	32 350
		Espoirs gymniques d'Osny	3 250	1 083	2 167	3 250
		ASO gymnastique volontaire	1 200	400	0	400
		Hand ball (EX-EAQUO)	900		900	900
		Judo club Osny	4 600	1 533	3 067	4 600
		As karaté Osny	1 200	400	800	1 200
		Avenir moto	200		200	200
		Natation (O.C.N.M.)	4 700	1 567	3 133	4 700
		Osny pétanque	1 000	333	667	1 000
		Tennis (A.T.L.O.)	4 500	1 500	3 200	4 700
		Tir à l'arc (Les archers de Grouchy)	2 100	700	1 400	2 100
		Volley (A.V.O.P.)	3 000	1 000	2 000	3 000
		Total compte 40 6574	89 300	38 966	59 734	98 700
		TOTAL SUBVENTIONS ANNUELLES	153 696	56 623	106 723	163 346
		<u>Subventions versées sur projets en 2013</u>				
		-				
		Salser'osny	200			
		Entente cycliste Osny-Pontoise	500			
		Association communauté Osny	1 000			
		Union départementale des sapeurs pompiers	500			
		<u>Provisions pour subventions en 2014 (sur projets, except. ou complément)</u>				
		Secteur scolaire				2300
		Secteur culturel				215
		Secteur fêtes et cérémonies				1 189
		Secteur sport				3 300
		Secteur jeunesse				500
		Secteur vie des quartiers				5 400
		<i>sous-total provisions subventions</i>			0	12 904
		TOTAL SUBVENTIONS	155 896	56 623	106 723	176 250

**2014.28 FINANCES
COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID) –
PROPOSITION D'UNE LISTE DE COMMISSAIRES.**

Décide A LA MAJORITE, 3 abstentions du groupe de l'opposition « Rassembler pour faire gagner Osny », de proposer au Directeur Départemental des Finances Publiques la liste de noms ci-dessous pour la constitution de la nouvelle commission communale des Impôts Directs.

COMMUNE DE OSNY

Délibération du

LISTE DES CONTRIBUABLES DRESSÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL
EN VUE DE LA DESIGNATION PAR LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES FINANCES PUBLIQUES
DES COMMISSAIRES DEVANT SIEGER
à la COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Liste à envoyer à la DDFIP du Val d'Oise accompagnée de la délibération visée par la Sous-Préfecture

POLE GESTION PUBLIQUE
DIVISION COLLECTIVITES LOCALES ET MISSIONS D'EXPERTISE
SERVICE DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE
5 AVENUE BERNARD HIRSCH
CS 20104

95010 CERGY PONTOISE CEDEX
Affaire suivie par Natacha DUPUIS
Tél : 01 34 25 27 08
Télécopie 01 34 25 12 24

Superficie des bois et forêts : environ 150 ha
Lorsque le territoire de la commune comporte
un ensemble boisé de 100 hectares au
minimum, un commissaire doit être propriétaire
de bois et forêts

		COMMISSAIRES TITULAIRES			COMMISSAIRES SUPPLEANTS		
		12 noms si population < 2 000 habitants			12 noms si population < 2 000 habitants		
		16 noms si population > 2 000 habitants			16 noms si population > 2 000 habitants		
	Noms et prénoms	Adresse	Date de naissance	Noms et prénoms	Adresse	Date de naissance	
Taxe Foncière	BOYVAULT René	19 rue de la Friche - OSNY	07.11.1925	FAUPEY Christophe	15 rue du Docteur Laënnec - OSNY	26.04.1960	
	LELANG Bernard	5 rue des Aubépines - OSNY	10.05.1943	SINGEVIN Jean-Claude	41 rue Robinet - OSNY	09.04.1952	
	FAUVEL Alain	16 rue de Montgerouart - OSNY	16.04.1968	BOURASSEAU Monique	11 rue des Roses - OSNY	11.03.1944	
	DELAMOTTE Jacques	7 impasse des Iris - OSNY	24.12.1948	YVET Yves	6 place des Impressionnistes	10.07.1956	
	COVEZZI Serge	39 avenue de la Muette - OSNY	23.12.1937	VERMANDER Bernard	9 chemin des Coquelicots - OSNY	26.01.1945	
	ENSE Michel	55 rue des Bois - OSNY	24.03.1948	SELLIGMAN Marc	6 rue du Docteur Laënnec - OSNY	27.08.1945	
	JOACHIMI Marie-Cécile	36 chemin des Côtes Bizières - OSNY	30.05.1942	HEQUET Daniel	1A rue Henri L'échauguette - OSNY	01.12.1947	
	ÉLSEAUX Jean	1 bis rue Jean Jaurès	17.04.1940	GINGUENE Maryse	1 chemin de la Friche - OSNY	05.09.1947	
	GREVOT Jean-Claude	15 Val de la Ravinière - OSNY	09.03.1935	TARDIEU Maurice	Terrasses du Val BAT A	23.12.1960	
	AJFRANC Lionel	41 Centre de la Ravinière - OSNY	19.03.1964	EBLE Jean-Luc	51 rue Aristide Briand - OSNY	26.03.1952	
	HOCHART Jean-Pascal	58 rue de Marines - OSNY	25.03.1948	HAMON Lucien	33 rue du Clos du Plateau	27.05.1926	
	COURMONT Francis	29 rue Richard Strauss - OSNY	01.06.1940	HOPSONNE Claude	16 rue du Petit Robinson - OSNY	24.12.1943	
	LALLOT Marcel	16 rue du Réservoir - OSNY	13.11.1951	GESMIER, ép. MATHON Françoise	73 rue Aristide Briand - OSNY	13.03.1954	
FORESTIER Philippe	33 rue Aristide Briand - OSNY	05.11.1963	Bruno BERGE				
BOULANGERIE			Le Bar du Centre	55 rue Aristide Briand - OSNY	29.09.1960		
Commissaires domiciliés en dehors de la commune	FOURY, ép. ELLEUL Yvonne	25 rue Carnot - 95300 PONTOISE	20.03.1928	CORMONT Sylvie	54 rue de Clercy - 95830 FREMESCOURT	13.07.1972	
	COURTIOUX Françoise	17 rue Alfred Roff - 75017 PARIS	28.03.1930	Sergent, ép. P'INCEBOURDE Eliane	1 rue du Clos Geoffroy - 95800 CERGY	16.10.1930	

2014.29 REGIES

SERVICES A LA POPULATION - QUOTIENTS FAMILIAUX COMMUNAUX 2014/2015

Décide A L'UNANIMITE, d'approuver :

- La grille de quotients familiaux pour l'année scolaire 2014/2015 telle que définie ci-dessous :

	2014/2015
Tranche 1	① 0€ à 283€
Tranche 2	② 284€ à 365€
Tranche 3	③ 366€ à 446€
Tranche 4	④ 447€ à 528€
Tranche 5	⑤ 529€ à 587€
Tranche 6	⑥ 588€ à 620€
Tranche 7	⑦ 621€ à 833€
Tranche 8	⑧ 834€ et plus

Cette grille s'applique à l'ensemble des prestations scolaires, périscolaires, animations de quartier, sportives, culturelles et sociales proposées aux osnysois.

- Le mode de calcul des quotients familiaux ci-après :

Montant des revenus mensuels et prestations (1/12 du revenu net imposable + Prestations CAF mensuelles – loyer et charges locatives mensuels) divisé par le nombre de parts fiscales.

- Le mode de calcul du loyer et des charges locatives tel que défini ci-après :

- Locataires : déduction du montant réel du loyer + charges avec un plafond de 747 €,

- Accédants à la propriété : déduction d'un montant forfaitaire mensuel, soit 430 € pour un F2, 534 € pour un F3, 611 € pour un F4, 686 € pour un F5, 747 € pour un F6,

- Propriétaires : déduction d'un forfait unique de 450 €.

2014.30 REGIES

ACTIVITES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES (hors mercredis et vacances scolaires) - TARIFS ET PRESTATIONS 2014/2015

Décide A L'UNANIMITE, d'approuver :

- La création de tarifs pour la fréquentation conjointe de l'étude et du club du soir.

- Les tarifs des services scolaires et périscolaires hors mercredis et vacances scolaires de l'année scolaire 2014/2015 présentes ci-dessous, applicables à compter du 1^{er} septembre 2014 :

1° Restauration scolaire

QUOTIENT	Enfants osnyssois	
	Tarifs des repas 2014/2015	
	Normal	Allergique
① 0 à 283	1,66 €	1,17 €
② 284 à 365	2,33 €	1,63 €
③ 366 à 446	2,72 €	1,90 €
④ 447 à 528	3,00 €	2,10 €
⑤ 529 à 587	3,62 €	2,55 €
⑥ 588 à 620	4,13 €	2,88 €
⑦ 621 à 833	4,42 €	3,11 €
⑧ 834 et plus	4,88 €	3,42 €

Enfants non osnyssois	Tarif unique par repas	2014/2015
		7,91 €

Adultes	Tarif unique Par repas	2014/2015
		5,18 €

2° Etude et club du soir

A) Tarifs étude OU club du soir

2014/2015	Enfants osnyssois		Enfants osnyssois		Enfants non osnyssois	
QUOTIENT	Forfait mensuel		Tarif journalier occasionnel		Tarif unique mensuel	
	Mois complet	½ mois	4 jours maximum par mois	2 jours maximum ½ mois	Mois complet	½ mois
② 284 à 365	24,48 €	12,24 €				
③ 366 à 446	25,70 €	12,85 €				
④ 447 à 528	26,84 €	13,42 €				
⑤ 529 à 587	28,04 €	14,02 €				
⑥ 588 à 620	29,20 €	14,60 €				
⑦ 621 à 833	30,40 €	15,20 €				
⑧ 834 et plus	31,62 €	15,81 €				

B) Tarifs étude ET club du soir

2014/2015	Enfants osnyssois		Enfants osnyssois		Enfants non osnyssois	
QUOTIENT	Forfait mensuel		Tarif journalier occasionnel		Tarif unique mensuel	
	Mois complet	½ mois	4 jours maximum par mois	2 jours maximum ½ mois	Mois complet	½ mois
② 284 à 365	34,85 €	17,40 €				
③ 366 à 446	36,60 €	18,30 €				
④ 447 à 528	38,20 €	19,10 €				
⑤ 529 à 587	39,90 €	19,95 €				
⑥ 588 à 620	41,55 €	20,75 €				
⑦ 621 à 833	43,20 €	21,60 €				
⑧ 834 et plus	45,00 €	22,50 €				

3° Accueil du matin et du soir en centres de loisirs maternels

2014/2015	Enfants osnysois		Enfants non osnysois	
	Matin Tarif journalier	Soir Tarif journalier	Matin Tarif journalier	Soir Tarif journalier
① 0 à 283	1,14 €	1,68 €	Tarif unique 2,26 €	Tarif unique 3,41 €
② 284 à 365	1,20 €	1,76 €		
③ 366 à 446	1,26 €	1,87 €		
④ 447 à 528	1,33 €	1,95 €		
⑤ 529 à 587	1,39 €	2,03 €		
⑥ 588 à 620	1,44 €	2,11 €		
⑦ 621 à 833	1,50 €	2,20 €		
⑧ 834 et plus	1,55 €	2,28 €		

4° Accueil du soir : Ecole Immarmont

2014/2015	Enfants osnysois		Enfants osnysois		Enfants non osnysois	
	Forfait		Tarif occasionnel journalier		Tarif unique	
	Mois complet	1/2 mois	4 jours maximum Mois complet	2 jours maximum Mois avec vacances	Mois complet	1/2 mois
① 0 à 283	23,46 €	11,73 €	2,28 €	2,28 €	35,70 €	17,85 €
② 284 à 365	24,48 €	12,24 €				
③ 366 à 446	25,70 €	12,85 €				
④ 447 à 528	26,84 €	13,42 €				
⑤ 529 à 587	28,04 €	14,02 €				
⑥ 588 à 620	29,20 €	14,60 €				
⑦ 621 à 833	30,40 €	15,20 €				
⑧ 834 et plus	31,62 €	15,81 €				

5° Opération Spéciale Loisirs Eté

QUOTIENT	TARIFS 2014/2015	
	1 semaine	2 semaines
① 0 à 283	14,36 €	25,13 €
② 284 à 365	19,44 €	34,02 €
③ 366 à 446	26,20 €	45,85 €

6° Classes de découverte, camps et séjours d'été

2014/2015	Classes de découverte avec nuitée camps et séjours d'été	Classes de découverte sans nuitée
QUOTIENT	Tarif Journalier	Tarif Journalier
① 0 à 283	18,55 €	8,10 €
② 284 à 365	22,10 €	9,00 €
③ 366 à 446	25,65 €	9,90 €
④ 447 à 528	29,45 €	10,80 €
⑤ 529 à 587	33,25 €	11,70 €
⑥ 588 à 620	34,90 €	12,60 €
⑦ 621 à 833	36,65 €	13,50 €
⑧ 834 et plus	38,50 €	14,40 €

7° Transport scolaire – Rue des Pâtis

2014/2015	TRANSPORT SCOLAIRE (LES PATIS)	
	Matin et soir	
QUOTIENT	Tarif annuel	Tarif trimestriel
① 0 à 283	27,05 €	9,03 €
② 284 à 365	29,35 €	9,79 €
③ 366 à 446	31,64 €	10,56 €
④ 447 à 528	33,94 €	11,32 €
⑤ 529 à 587	36,23 €	12,09 €
⑥ 588 à 620	38,53 €	12,85 €
⑦ 621 à 833	40,82 €	13,62 €
⑧ 834 et plus	43,15 €	14,38 €

8° Transport scolaire – Quartier d'Imarmont

2014/2015	TRANSPORT SCOLAIRE (IMMARMONT)	
	Matin uniquement	
QUOTIENT	Tarif annuel	Tarif trimestriel
① 0 à 283	13,53 €	4,54 €
② 284 à 365	14,69 €	4,90 €
③ 366 à 446	15,81 €	5,27 €
④ 447 à 528	16,97 €	5,66 €
⑤ 529 à 587	18,12 €	6,04 €
⑥ 588 à 620	19,28 €	6,43 €
⑦ 621 à 833	20,40 €	6,80 €
⑧ 834 et plus	21,57 €	7,19 €

2014.31 REGIES

CENTRES DE LOISIRS - VACANCES SCOLAIRES ET MERCREDIS - TARIFS 2014/2015

Décide A LA MAJORITE, 3 votes contre du groupe de l'opposition « Rassembler pour faire gagner Osny », d'approuver :

- La majoration de 50% des tarifs pour les inscriptions hors délai dans les centres de loisirs le mercredi et les vacances scolaires.
- La création de 8 tarifs avec quotients pour la fréquentation en 1/2 journée avec repas des centres de loisirs maternels et élémentaire pour les enfants Osnysois.
- Les tarifs des centres de loisirs maternels et élémentaires pour le mercredi et les vacances scolaires de l'année scolaire 2014/2015 présentes ci-dessous, applicables à compter du 1^{er} septembre 2014 :

A) Accueil à la journée : Centres de loisirs maternels – Enfants osnysois

Enfants scolarisés en école maternelle et CP

2014/2015	Journée			
QUOTIENT	Tarif simple	Tarif majoré (1)	Tarif allergique simple	Tarif allergique majoré (1)
❶ 0 à 283	3,59 €	5,39 €	3,10 €	4,65 €
❷ 284 à 365	4,86 €	7,29 €	4,19 €	6,28 €
❸ 366 à 446	6,55 €	9,83 €	5,70 €	8,55 €
❹ 447 à 528	7,19 €	10,79 €	6,27 €	9,40 €
❺ 529 à 587	8,45 €	12,68 €	7,36 €	11,04 €
❻ 588 à 620	9,52 €	14,28 €	8,30 €	12,45 €
❼ 621 à 833	10,72 €	16,08 €	9,49 €	14,23 €
❽ 834 et plus	11,90 €	17,85 €	10,50 €	15,75 €

B) Accueil à la journée : Centre de loisirs élémentaire – Enfants osnysois

Enfants scolarisés du CE1 au CM2.

2014/2015	Journée			
QUOTIENT	Tarif simple	Tarif majoré (1)	Tarif allergique simple	Tarif allergique majoré (1)
❶ 0 à 283	3,59 €	5,39 €	3,10 €	4,65 €
❷ 284 à 365	4,86 €	7,29 €	4,19 €	6,28 €
❸ 366 à 446	7,04 €	10,56 €	6,16 €	9,24 €
❹ 447 à 528	7,52 €	11,28 €	6,65 €	9,97 €
❺ 529 à 587	9,15 €	13,73 €	8,08 €	12,12 €
❻ 588 à 620	10,25 €	15,38 €	9,07 €	13,60 €
❼ 621 à 833	10,85 €	16,28 €	9,60 €	14,40 €
❽ 834 et plus	11,90 €	17,85 €	10,50 €	15,75 €

C) Accueil à la ½ journée : Centre de loisirs maternels et élémentaire – Enfants osnysois

2014/2015	½ Journée (avec repas)			
QUOTIENT	Tarif simple	Tarif majoré (1)	Tarif allergique simple	Tarif allergique majoré (1)
❶ 0 à 283	2,24	3,36	1,94	2,91
❷ 284 à 365	3,05	4,57	2,62	3,93
❸ 366 à 446	4,40	6,60	3,85	5,78
❹ 447 à 528	4,70	7,05	4,16	6,24
❺ 529 à 587	5,72	8,58	5,05	7,58
❻ 588 à 620	6,41	9,61	5,67	8,50
❼ 621 à 833	6,78	10,17	6,00	9,00
❽ 834 et plus	7,44	11,16	6,56	9,84

D) Enfants non osnysois : Accueil à la journée et à la ½ journée

Enfants non osnysois (maternels et élémentaires)				
2014/2015	Journée		Demi-journée	
Tarif unique	Tarif simple	Tarif majoré (1)	Tarif unique	Tarif majoré (1)
	12,81 €	19,21 €	7,65 €	11,47 €

(1) Majoration de 50 % des tarifs pour les inscriptions hors délai.

2014.32 ARCHIVES MUNICIPALES

SIGNATURE D'UNE CONVENTION ET D'UN PROTOCOLE RELATIFS A LA MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DU CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION (CIG) DE LA GRANDE COURONNE POUR UNE MISSION D'ASSISTANCE A L'ARCHIVAGE AU SEIN DE LA COMMUNE

Décide A L'UNANIMITE, d'autoriser Monsieur le maire à signer la convention relative à la mise à disposition d'un agent du centre de gestion pour une mission d'assistance à l'archivage et le protocole d'accord relatif à une mission de réorganisation des archives communales.

La convention est conclue pour une durée de 3 ans. Le coût forfaitaire de la prestation est évalué à 15.990€ pour l'année 2014. Pour les années ultérieures, le montant de la prestation évoluera en fonction du nombre d'heures de travail effectivement accomplies et selon le tarif forfaitaire fixé chaque année par délibération du Conseil d'Administration du CIG.

2014.33 RESSOURCES HUMAINES CREATIONS / SUPPRESSIONS EMPLOIS

Décide A L'UNANIMITE, suite à des départs en retraite, mutation, recrutement, réussite à concours, réussites à examen professionnel, mise en stage, de créer et supprimer les postes mentionnés ci-dessus :

Les postes à créer au 15 mai 2014 :

- Rédacteur principal de 2^{ème} classe = 1
- Assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe = 1
- Adjoint technique de 1^{ère} classe = 1

Les postes à supprimer au 15 mai 2014 :

- Adjoint technique principal de 2^{ème} classe = 1
- Adjoint technique principal de 1^{ère} classe = 1
- Adjoint technique de 2^{ème} classe = 1
- Adjoint administratif de 2^{ème} classe = 3
- Attaché = 1
- Rédacteur = 1

2014.34 RESSOURCES HUMAINES

MEDECINE PREVENTIVE – SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'INTERVENTION D'UN PSYCHOLOGUE DU TRAVAIL AVEC LE CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE

Adopte A L'UNANIMITE, le protocole relatif à l'intervention d'un psychologue du travail avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile de France.

Le protocole est consenti pour une durée de 3 ans, non renouvelable.

La dépense est fixée à :

- pour un entretien individuel (jusqu'à 1h30) : 158 euros
- pour une demi-journée d'entretiens individuels et/ou collectifs, ou réunions : 314 euros
- pour la journée entière : 628 euros

2014.35 SECURITE

DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DU FONDS INTERMINISTERIEL DE LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE (FIPD) ET DU CONSEIL GENERAL DU VAL D'OISE AU TITRE DE LA VIDEOPROTECTION

Décide A LA MAJORITE, 3 abstentions du groupe de l'opposition « Rassembler pour faire gagner Osny », d'autoriser Monsieur le maire à solliciter des subventions, d'une part, auprès de l'Etat au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance, et d'autre part, auprès du Conseil général du Val-d'Oise au titre du guide des aides départementales à l'investissement, pour la 1^{ère} phase de déploiement de caméras de vidéoprotection sur les sites suivants : Place Clément Pienne (1), Parking de la gare (1), Espace François Villon (2), Château de Grouchy (1).

Le coût total de cette 1^{ère} phase est évalué à 32 000 € HT.

2014.36 SECURITE

SYNDICAT MIXTE POUR LA GESTION DE LA FOURRIERE ANIMALE DU VAL D'OISE – ELECTION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE

Décide A L'UNANIMITE, de nommer - M. MATHON : Délégué titulaire

- M. PINQUET : Délégué suppléant

pour représenter la commune au sein du Syndicat Mixte pour la gestion de la fourrière animale du Val d'Oise.

2014.37 MARCHES PUBLICS

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DU CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE POUR LA DEMATERIALISATION DES PROCEDURES DE MARCHES PUBLICS

Décide A L'UNANIMITE, d'adhérer au groupement de commandes du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne pour la dématérialisation des procédures de marchés publics pour la période 2015-2018.

La commune versera au titre des prestations subséquentes à l'adhésion au groupement de commandes une somme de 167 € en 2015 et de 43 € en 2016, 2017 et 2018.

Le certificat électronique, nécessaire à la réception des offres dématérialisées, d'une durée de validité de deux ans, sera acquitté en 2015 et 2017.

**2014.38 AFFAIRES GENERALES
DECISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE
L.2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES**

PREND ACTE des décisions prises par Monsieur le Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivité Territoriales.

**COMMISSION URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET GESTION DU
CADRE DE VIE :**

**2014.39 URBANISME
AUTORISATION DE DEPOT D'UNE DECLARATION PREALABLE
POUR L'IMPLANTATION D'UN ABRI AUX JARDINS « DES
BEAUX SOLEILS » D'OSNY**

Décide A L'UNANIMITE, d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une déclaration préalable pour l'implantation d'un abri, au nom et pour le compte de la commune aux jardins familiaux des «Beaux Soleils ».

**2014.40 URBANISME
AUTORISATION DE DEPOT D'UNE DECLARATION PREALABLE
POUR LA CONSTRUCTION D'UN ABRI MAÇONNE – ECOLE
MATERNELLE PAUL ROTH**

Décide A L'UNANIMITE, d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une déclaration préalable pour l'implantation d'un abri, au nom et pour le compte de la commune.

**2014.41 URBANISME – MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU :
DEFINITION DES MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU
DOSSIER AUPRES DU PUBLIC**

Décide A L'UNANIMITE, que le projet de modification simplifiée du PLU, (prescrite par arrêté municipal du 5 mai 2014) l'exposé des motifs et, le cas échéant, les avis des personnes publiques associées seront mis à la disposition du public pendant **1 mois** afin qu'il puisse formuler ses observations selon les modalités suivantes :

- mise à disposition du dossier à l'Hôtel de ville, au service urbanisme, aux jours et heures d'ouverture habituels,
- mise à disposition du dossier sur site internet de la commune (www.osny.fr).
- mise à la disposition du public d'un registre en mairie et création d'une adresse électronique afin de recueillir les observations.

Les modalités de la mise à disposition seront portées à la connaissance du public au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition.

**2014.42 URBANISME
ETABLISSEMENT DE LA DECLARATION PREALABLE POUR
LES TRAVAUX DE RAVALEMENT**

Décide A LA MAJORITE, 3 votes contre du groupe de l'opposition « Rassembler pour faire gagner Osny », d'instaurer la déclaration préalable pour les travaux de ravalement sur l'ensemble du territoire de la commune d'OSNY.

**2014.43 VOIRIE
CONVENTION FINANCIERE AVEC LE SIARP POUR LE
DEVOIEMENT DU RESEAU D'EAUX USEES, PLACE DES
IMPRESSIONNISTES**

Décide A L'UNANIMITE, d'approuver la convention financière avec le SIARP pour l'opération de dévoiement du réseau d'eaux usées, place des Impressionnistes à Osny afin de permettre les travaux de la médiathèque.

Le coût de l'opération à la charge de la Ville est évalué à 42 013.13 € HT.

**2014.44 VOIRIE
CONVENTION RELATIVE A LA GESTION PAR LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CERGY PONTOISE
(CACP) DE L'ECLAIRAGE PRIVE DES VOIES DU QUARTIER DE
LA RAVINIERE**

Décide A L'UNANIMITE, d'approuver la convention relative à la gestion par la CACP de l'éclairage privé des voies du quartier de la Ravinière.

**2014.45 VOIRIE
DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL
GENERAL DU VAL D'OISE ET DU SYNDICAT MIXTE
DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE, DU GAZ ET DES
TELECOMMUNICATIONS DU VAL D'OISE POUR
L'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX RUE DU DOCTEUR
CHARCOT**

Décide A L'UNANIMITE, d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions au taux maximum auprès du Conseil Général du Val d'Oise et du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité, du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise pour l'enfouissement des réseaux basse tension et télécom sur le tronçon de la rue Charcot compris entre la rue des Anciens Combattant et le rue du Stade.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 82 555,36 € HT et le montant des subventions escomptées à 25 150 €.

**2014.46 ESPACES VERTS
ORGANISATION DU CONCOURS « JARDINS ET BALCONS
FLEURIS EDITION 2014 »**

Décide A L'UNANIMITE, d'approuver l'organisation de la dixième édition du concours "jardins et balcons fleuris 2014", et de valider le règlement du concours.

**2014.47 ENVIRONNEMENT
CONVENTION ENTRE LA VILLE ET L'ECO ORGANISME DU
TEXTILE, DU LINGE ET DE LA CHAUSSURE (ECO TLC)**

Décide A L'UNANIMITE, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat d'une durée de 5 ans entre la Ville et ECO TLC dont l'objectif est de permettre, grâce à une meilleure information des citoyens et une meilleure coordination de la collecte, le détournement des textiles d'habillement, linge de maison et chaussures (TLC) usagés du flux des ordures ménagères. Le soutien financier d'ECO TLC à la ville serait de 1 633,30 € par an.

**2014.48 FONCIER
ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE HE N° 119 A
USAGE DE TROTTOIR, RUE DE FLEURANCE, APPARTENANT A
LA SNC LE FOND DE CHARS**

Décide A L'UNANIMITE, d'approuver l'acquisition de la parcelle cadastrée HE n° 119, à usage de trottoir rue de Fleurance, auprès de la SNC LE FOND DE CHARS, représentée par BOUYGUES IMMOBILIER.

L'acquisition est réalisée au prix de 1€ (un euro). Tous les frais financiers liés à ce dossier sont à la charge du vendeur.

COMMISSION SOLIDARITÉS ET SERVICES A LA POPULATION :

**2014.49 ASSOCIATIF
TARIFS VIE ASSOCIATIVE ET ANIMATION LOCALE – A
COMPTE DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2014**

Décide A L'UNANIMITE, d'approuver les tarifs suivants, applicables à compter du 1^{er} septembre 2014 :

Manifestations	Tarifs 2013 – 2014	Tarifs au 1^{er} sept 2014
1 Banquet		
Repas (+ 67 ans)	Gratuit	Gratuit
Repas conjoint (- 67 ans)	15,00 €	15,00 €
Repas élus (-67 ans)	20,00 €	20,00 €
2. Galette des rois		
Personne + 67 ans	Gratuit	Gratuit
Conjoint (-67 ans)	10,00 €	10,00 €
3. Projection de film (par personne)	1,00€	1,00€
4. Emplacements manifestations tarifs osnysois (1 mètre linéaire)	6,00 €	6,00 €

4. Emplacements manifestations tarifs non osnysois (1 mètre linéaire)	11,00 €	11,00 €
5. Occupation du domaine public permanent (par mois) : manège, etc.	80,00 €	100,00 €
Occupation ponctuelle du domaine public en échange de prestations (sous convention, ex : balade en poneys)	Gratuit	Gratuit
6. Vente ambulante non alimentaire (hors marché) : droit de place (forfait journalier)	60,00 €	60,00 €
7. Buvette		
Eau, Café, Chocolat	1,00 €	1,00 €
Perrier, Bière, Sodas,...	1,50 €	1,50 €
Cidre (la bouteille)	5,00 €	5,00 €
Vin (la bouteille)	7,00 €	7,00 €
Barquette de frites, part de gâteau, sandwich	2,00 €	2,00 €
Prix du repas enfant	6,00 €	6,00 €
Prix du repas adulte	10,00 €	10,00 €
8. Activité en plein air	2,00 €	2,00 €

2014.50 CULTUREL TARIFS DES MANIFESTATIONS ET SPECTACLES A COMPTE DU 1^{er} SEPTEMBRE 2014

Décide A L'UNANIMITE, d'approuver les tarifs des manifestations et des spectacles, à compter du 1^{er} septembre 2014, selon le tableau ci-dessous :

Tarifs des Spectacles à compter du 1 ^{er} septembre 2014					
Spectacles	Tarifs Adultes		Tarifs Réduits*		Tarif Pass-Culture
	2013	2014	2013	2014	2014
Concert au Forum	11€	11€	5€	5€	5 €
Concert dans la chapelle	11€	11€	5€	5€	5 €
Pièce de boulevard	22€	22€	15€	15€	5 €
Spectacle de Variétés	22€	22€	15€	15€	5 €
Pièce de théâtre classique et contemporain	16€	16€	8€	8€	5 €
Théâtre amateur	7€	7€	3€	3€	5 €
Conférence	6€	6€	Gratuit	Gratuit	5 €
Spectacle avec le Festival théâtral du Val d'Oise	13€	13€	8€	8€	5 €
Tarif Osnysois pour des spectacles hors Osny (partenariat)	10€	10€	5€	5€	5 €
Tarifs <i>accompagnateur</i> pour les parents d'enfants participants à un projet pédagogique	5€	5€	5€	5€	5 €

***Bénéficiaires des tarifs réduits** : les enfants de moins de 12 ans et (sur présentation de justificatifs) : les bénéficiaires du RSA, les demandeurs d'emplois, les étudiants, et les adhérents des festivals et salles partenaires (uniquement sur des spectacles signalés dans ce cadre de partenariat).

Des gratuités pourront être accordées aux élèves des écoles de Musique et de Danse selon la nature de spectacles en lien avec leur pratique artistique. Elles pourront également être accordées aux enfants des écoles Osnysoises participant à un spectacle dans le cadre d'un projet pédagogique et culturel. Des gratuités pourront être accordées aux Maisons de quartier de la Commune à hauteur de 20 places par manifestation, à répartir entre les différentes maisons de quartier.

Décide A L'UNANIMITE, D'approuver les tarifs et les montants des Prix du Salon du Val de Viosne, à compter du 1^{er} septembre 2014, selon le tableau ci-dessous :

Tarifs et récompenses pour le Salon du Val de Viosne

Tarifs Salon du Val de Viosne		
	Tarifs 2013	Propositions 2014
Droit d'accrochage	20 €	25 €
Prix de vente du catalogue	5 €	5 €
Prix de vente de l'affiche	2 €	2 €

Prix décernés par la ville (Salon du Val de Viosne)	
Grand Prix « Val de Viosne »	Exposition d'un mois dans la galerie + 1 médaille
Le prix de la peinture	Chèque de 160 € + 1 médaille
Le prix de l'œuvre sur papier	Chèque de 160 € + 1 médaille
Le prix de la sculpture	Chèque de 160 € + 1 médaille
Le prix du public	1 médaille
Le prix du jeune public	1 médaille
Le prix des artistes en herbe attribué à une classe	1 chèque-cadeau de 160€ + invitation de la classe à « Art en Capital » (au Grand Palais) + transport avec un car de la ville

**2014.51 SPORTS
CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE PARTENARIAT AVEC
L'ASSOCIATION OSNY FOOTBALL CLUB**

Décide A L'UNANIMITE, d'approuver la convention à passer avec l'association « Osny Football Club » et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

La subvention pour l'année 2014 serait d'un montant de 32 350 €.

**2014.52 SPORTS
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A «L'ENTENTE
AGGLOMERATION CERGY-PONTOISE ATHLETISME»**

Décide A L'UNANIMITE, d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 900 € à l'association sportive « Entente agglomération Cergy-Pontoise athlétisme », afin de l'aider à soutenir la formation de 3 jeunes osnysois de moins de 18 ans dont les résultats rayonnent au niveau national.

Fait à Osny, le 22 mai 2014.



Le Maire,

Jean-Michel LEVESQUE